

DIAGNOSTIC IMMOBILIER - AMIANTE SANS & AVEC MENTION - FORMATION CONTINUE / E-Learning

Suivre cette formation en E-Learning tutoré permet de maintenir ses connaissances et ses compétences dans le cadre du cycle de Certification du Diagnostiqueur technique immobilier (Arrêté du 24/12/2021) pour la réalisation des "Repérages, évaluations de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie' (sans mention), ainsi que les ERP de catégories 1 à 4, les immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et dans les bâtiments industriels (avec mention).

Objectifs opérationnels

- Appliquer les évolutions législatives, réglementaires ou normatives ainsi que techniques lors du repérage de présence d'amiante des différents matériaux et produits dans les logements privés
- Appliquer les évolutions législatives, réglementaires ou normatives ainsi que techniques lors du repérage de présence d'amiante des différents matériaux et produits dans les ERP de catégories 1 à 4, les immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes ainsi que les bâtiments industriels
- Rédiger les rapports constituant la matérialisation des contrôles effectués, les conclusions et recommandations

Public Concerné

Diagnostiqueurs techniques immobiliers "Domaine amiante avec et sans mention" en cours de cycle de certification

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

DOMAINE AMIANTE SANS MENTION Bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie

Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions techniques

Rappel des connaissances sur l'amiante :

- Les caractéristiques d'un bâtiment
- Le matériaux amiante
- Les risques sanitaires
- Le contenu des matériaux
- Les techniques d'utilisation de l'amiante

La réglementation :

- Les dispositifs législatifs et réglementaires
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants

Rappels sur les méthodes et protocole d'un diagnostic :

- Le repérage de l'amiante
- Les normes et les méthodes
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique
- Les techniques et modes opératoires relatifs aux interventions sur matériaux et produits contenant de l'amiante

La rédaction du rapport de diagnostic

- La matérialisation des contrôles effectués
- Les conclusions
- Les recommandations

DOMAINE AMIANTE AVEC MENTION

ERP de catégories 1 à 4, immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et bâtiments industriels

Les méthodes de repérage des missions relevant de la portée de la certification avec mention

- Contenu des normes et des méthodes de repérage devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R 1334 - 22 du code de la santé publique ainsi que l'examen visuel visée à l'article R 1334-29-3 du même code
- Les caractéristiques des réglementations techniques des Immeubles de grande hauteur et bâtiments industriels relevant de la portée de la

Version : DA210E-20241124

certification avec mention

La rédaction du rapport de diagnostic

- La matérialisation des contrôles effectués
- Les conclusions

■ Méthodes pédagogiques

Le module E-Learning adopte une démarche pédagogique déductive, combinant des séquences transmissives et démonstratives, suivies d'exercices progressifs favorisant l'apprentissage.

Chaque leçon se conclut par un questionnaire de reformulation, accessible en version renouvelable. Le parcours se termine par une auto-évaluation scorée, également renouvelable, conçue pour préparer efficacement l'Apprenant à l'évaluation sommative finale des acquis.

■ Modalités de suivi

Le module E-learning est hébergé sur une plateforme dédiée et reste accessible à l'Apprenant pendant 30 jours à compter de l'envoi du mail contenant ses identifiants d'accès personnels (login et mot de passe).

> Accompagnement de l'Apprenant

En cas de difficulté, l'Apprenant peut contacter un Référent via la messagerie privée de la plateforme E-Learning, qui s'engage à lui fournir une réponse sous un délai de 48 heures. Les échanges avec les Référents pédagogique et

> Prérequis d'environnement informatique

L'Apprenant doit être équipé d'un ordinateur ou d'une tablette avec carte son, lecteur multimédia et un accès Internet, accessible depuis un

■ Moyens pédagogiques

Les séquences E-Learning sont enrichies par des supports visuels tels que des schémas animés et des vidéos illustrant des situations professionnelles concrètes.

Un ensemble de documents complémentaires à l'apprentissage est téléchargeable sur la plate-forme E-Learning.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

Le Référent de la formation E-Learning est gestionnaire de la plateforme.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Une évaluation sommative est réalisée à la fin de la formation E-Learning à partir de questions aléatoires à choix multiples basées sur le programme des examens définis dans l'arrêté du 24 décembre 2021.

La formation est sanctionnée par un Certificat de réalisation.

Espace privé en ligne

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Télécharger leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com